## Protection des données : les défis pratiques

Quelles implications de la future loi LPD et du RGPD sur les traitements des données des clients et des employés ? Quelles conséquences sur le travail des compliance officers ?

#### Philipp Fischer,

Avocat,

Oberson Abels SA, Genève

#### David Violi,

Head of Regulatory & Compliance Services Suisse, BDO, Genève

#### Nicolas Vernaz,

Directeur.

Redstone Consulting, Genève

#### Olivia Bennaim-Selvi,

Avocate, OBS Law, Genève et Responsable juridique & compliance,

Selvi & Cie SA, Genève

8.50 Introduction par le président de séance

### 9.00 Introduction au nouveau droit de la protection des données en Suisse

- Le RGPD et la révision de la LPD
- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?
- Le RGPD: quelles incidences pour les entreprises suisses ?
- Quelles sont les principales obligations découlant du RGPD et de la version révisée de la LPD ? **Philipp Fischer**

#### PROPORTIONNALITÉ DES TRAITEMENTS

## 9.50 Comment appliquer le principe de la proportionnalité de la collecte de données personnelles selon la fonction exercée (compliance, RMs, risque, audit interne, marketing) ?

- Quels sont les processus de traitement de données personnelles habituellement effectués ?
- Quelles sont les collectes de données nécessaires/proportionnées selon le secteur d'activité ?
- Quels sont les traitements qui devraient cesser et les données qu'il faut supprimer ?

David Violi, Head of Regulatory & Compliance Services Suisse, BDO, Genève

10.40 Pause-café

#### LE CONSENTEMENT AU TRAITEMENT

### 11.00 Le consentement au traitement de ses données personnelles

- Est-ce que le consentement est la «solutionmiracle» ?
- Quels sont les autres motifs justificatifs envisageables ?
- Dans quels cas est-il nécessaire d'obtenir le consentement de la personne concernée ?
- Comment obtenir le consentement de la personne concernée ?

#### Philipp Fischer

#### PROTECTION DES DONNÉES DES EMPLOYÉS

### 11.50 Protection des données personnelles des employés et services Ressources Humaines

- Quelles sont les spécificités et principaux problèmes de la protection des données personnelles pour les employés et les ressources humaines?
- Quels sont les processus de traitement de données personnelles dans le cas des employés et des Ressources Humaines?
- Comment appliquer le principe de la proportionnalité de la collecte de données personnelles dans les services Ressources Humaines ?
- Comment sécuriser/organiser/réglementer l'accès aux données personnelles des employés ? **Nicolas Vernaz**

12.40 Déjeuner

#### **COMPLIANCE ET PROTECTION DES DONNÉES**

## 14.10 Que doit contenir le dossier KYC du client en conséquence des nouveaux développements (nouvelle OBA-FINMA, CRS, MiFID-LSFin...), en tenant compte du droit d'accès du client ?

- Comment se définit le contenu du dossier KYC selon les règles en vigueur et les nouvelles règles ? Quelles informations et documents doit-il contenir ? Quelles informations et documents doivent rester en dehors du dossier KYC ?
- L'accès au dossier KYC chez l'intermédiaire : qui le constitue et y apporte des éléments ? Qui y a accès et qui ne doit pas y avoir accès ?
- Droit d'accès du client à son dossier KYC : étendue et limites

#### Olivia Bennaim-Selvi

## 15.10 Comment concilier les nouvelles exigences de l'OBA-FINMA avec celles de la nouvelle Loi sur la Protection des Données et du RGPD ?

- Base de données centralisée permise mais pas obligatoire selon l'OBA-FINMA : précisions
- Liste noire des clients indésirables au niveau du groupe : pratique encouragée par la FINMA
- La banque de données centralisée et les listes noires de clients sont-elles compatibles avec les principes de la LPD et du RGPD ?

#### David Violi

16.00 Fin de la de la conférence

# Protection des données : les défis pratiques

#### Informations pratiques

#### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11 par fax: +41 (0)22 849 01 10 par e-mail: info@academyfinance.ch par courrier: Academy & Finance SA, 16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6

www.academyfinance.ch

#### Lieu de la conférence

Hôtel Le Richemond Rue Adhémar-Fabri 8-10, Genève

#### Prix

1250 CHF (+ TVA 7.7%)

Inscriptions supplémentaires de la même société: -50%

#### Inscription et paiement

Règlement par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. S'il vous est impossible de payer par carte de crédit nous accepterons un paiement par virement bancaire. Veuillez dés lors le mentionner sur le bulletin d'inscription ou envoyez-nous un email à l'adresse info@ academyfinance.ch. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

#### **Annulation**

Les annulations reçues avant le 24 avril 2018 seront remboursées à hauteur de 80%. Les annulations reçues entre le 24 avril et le 10 mai seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 10 mai ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

#### **Bulletin d'inscription**

□ OUI, je m'inscris à la conférence "Protection des données : les défis pratiques" à Genève le jeudi 24 mai 2018.

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

#### 1<sup>ER</sup> INSCRIT

#### 2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Adresse

Mastercard VISA AMEX No de carte: \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Date ...... Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.